



trans

la
forêt



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS - JUILLET 2021 - N° 44



La boulangerie

C'est parti !



Le lotissement de Métairie



C'est parti ! La boulangerie est ouverte depuis le 14 juin.

La traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas pu se dérouler en janvier dernier et c'est par notre bulletin municipal que nous avons pu vous tenir informés de l'avancement des différents projets.

La crise sanitaire s'éloigne et la vie reprend son cours normal au fur et à mesure de la montée en puissance de la vaccination. Les mesures contraignantes de confinement et de couvre-feu ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Nous devons rester prudents malgré tout et continuer à respecter les gestes barrière.

Le programme Émeraude Habitation dans l'ancienne ferme Gaslain est terminé et toutes les maisons sont habitées depuis le mois de mai. Bienvenue à ces nouveaux habitants.

Les travaux de voirie prévus en 2021 sont en cours de réalisation. La route du Mottay et de La Villeberge sont restructurées et dans le centre-bourg, le trottoir de la Rue du Mt St Michel sera prolongé au niveau des maisons Émeraude Habitation.

Mais le fait marquant de cette année 2021 restera l'ouverture de notre boulangerie, résultat de la volonté du Conseil Municipal de revitaliser notre

bourg et la commune toute entière. C'est un service de proximité restauré dans un cadre moderne et agréable. La municipalité a fait tout ce qui était en son pouvoir. Il faut quitter le registre de la polémique et apprécier de retrouver ce commerce qui sera aussi un lieu supplémentaire d'animation et de rencontre. La balle est désormais dans votre camp. C'est une formidable occasion de redynamiser notre commune. Il faut la saisir et fréquenter assidûment nos commerces. Nous souhaitons que ce regain d'activité profite à tous et soit attrayant pour que des familles et de nouveaux habitants puissent s'installer à Trans-la-Forêt et assurer son développement démographique.

Tous nos projets ont le même but : Améliorer la qualité de vie des Transéens et des Transéennes et garantir l'aspect attractif de Trans-la-Forêt pour assurer son avenir.

Nous préparons actuellement un Contrat d'Objectifs avec le Département pour des travaux d'extension et de rénovation thermique à l'école. Les effectifs se maintiennent et nous devons garantir des locaux de qualité pour les élèves et les enseignants.

Nous accueillons une nouvelle secrétaire à la mairie, en remplacement de M^{me} Céline Sauvé, en arrêt maladie.

Il s'agit de M^{me} Caulliez Jenny à qui nous souhaitons la bienvenue. Elle sera à votre disposition au secrétariat et je ne doute pas qu'elle vous donnera entière satisfaction.



Je n'oublie pas nos associations qui attendent avec impatience la reprise des activités. Leurs projets sont ralentis ou retardés mais en aucun cas abandonnés. Nous espérons le retour de leurs animations après l'été.

Je voudrais rendre hommage aux doyens de la commune, récemment disparus : Ange Danion, Henri Chesnel, André Mauxion, Jean Deslandes mais aussi Georges Sauvé, ancien Maire de la commune de 1983 à 1995, ainsi que Joseph Glémot, ancien Président des Anciens Combattants. Toutes nos condoléances aux familles.

Le temps passe si vite que l'été est déjà là avec le beau temps, les vacances, les retrouvailles familiales... Je vous souhaite un bel été, et de bonnes vacances à tous.

Bien à vous
Janine LEJANVRE

Je voudrais remercier la Commission Communication et plus particulièrement sa Présidente Elisabeth Bourdin pour le travail de qualité fourni lors de l'élaboration de ce bulletin et du bulletin municipal en général qui vous est transmis deux fois par an.

NAISSANCES 2021

- Aëlys LEBIAN SCHMIT, le 2 janvier
- Aïko TANGUY, le 13 mai



APPEL POUR L'ORGANISATION DES CLASSES 1 et pourquoi pas O ...

En espérant que les conditions soient meilleures à la rentrée de septembre, l'espoir de fêter les classes 1 se profile. Pour cela, il faut que des personnes concernées par cette classe d'âge prennent les choses en main. Contactez la Mairie.

SOMMAIRE

	Le mot du maire...../2
	Etat civil...../3
	Vie de la commune/3/4
	Les infos municipales... /5
	Conseils municipaux. /6/9
	Vie du RPI /10
	Les travaux /11/15
	La Communauté de Communes /16
	Le Sage..... /19
	Jouons /20
	Histoire /21
	Vie des Assos Intercommunales communales/22/23

Responsable de la Publication : Janine LEJANVRE.
Comité de rédaction : Elisabeth Bourdin, Adolphe Benoist, Alain Costard, Stéphanie Gefflot-Legleut, Valérie Thébault, Marc Boulmer N° 44- Juillet 2021 - 340 exemplaires Imp. Nouvelle 02 99 48 01 82.

LES SERVICES TECHNIQUES

Broyage : La commune a loué le broyeur de la Communauté de Communes pour broyer les branchages du terrain communal. Ce broyat a



ensuite été déposé sur les parterres : il permet de minimiser les mauvaises herbes, d'entretenir une humidité au pied des plantes. Une action écologique et économique.

Entretien des accotements des routes en campagne

Plantations : La commission d'embellissement a proposé une réflexion sur les parterres de la commune en concertation avec les agents. Le fleurissement est un atout visuel important pour le bien-être de



tous, habitants et gens de passage : c'est la vitrine de notre bourg.

Réfection d'un logement :

suite au départ d'un des locataires de la Résidence de l'Equimac, les agents ont refait les peintures de l'appartement avant d'accueillir une nouvelle locataire.



REPRISE DE LA JOURNÉE DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ EN PRÉSENTIEL

La reprise de la Journée de défense et citoyenneté (JDC) en présentiel est effective depuis le mercredi 9 juin. Elle est mise en œuvre selon un format adapté jusqu'à la fin 2021.

- une durée de 3h30 au lieu de 8h
- un programme centré sur les modules de défense
- des informations relevant de la citoyenneté sont mises à disposition sur le site majdc.fr



VIE DE LA COMMUNE

REMISE DES PRIX POUR LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – DISTRIBUTION des fleurs



Les membres de la commission, sous la responsabilité d'Adolphe BENOIST, ont accueilli les participants au concours des Maisons Fleuries de manière individuelle et sur rendez-vous en raison des conditions sanitaires, toute la journée du samedi 27 mars. Lors de la projection de photos, chacun a commenté son propre fleurissement et émis des suggestions pour rendre le concours 2021 plus attrayant. Au total 23 personnes ont été récompensées pour cette campagne 2020 par un bon d'achat d'une valeur comprise entre 32 € et 52 €. Cette année, les 33 inscrits ont reçu un coffret personnalisable avec les fleurs suivantes : Lierre double rouge, rose et blanc, bégonia tubéreux jaune, Diasca, Surfinia et Bacopa bleu.

REMISE DES PRIX du concours de Maisons Fleuries 2020 - LES LAUREATS 2020

Lauréats Façades & Balcons	Lauréats Façades & Jardins
J-CI. JOURDAN Alain RACINE Alain BRARD	Jean LEFRANCOIS Bruno LEFRANCOIS Georges CHICHERIE

Pour 2021, passage de la Commission : le lundi 19 juillet 16h30/18h30 et le samedi 7 août 9h/11 h.

BOITE A LIVRES



Des années que les livres s'accumulent dans la bibliothèque de la mairie en prenant la poussière. Des personnes nous en déposent régulièrement hésitant à jeter leurs livres. Patrick Boucaumont et Daniel Hervé nous ont construit une belle boîte à livres qui proposera à tous et à toute heure des ouvrages. Vous ferez votre choix, pour repartir avec

votre livre, le garder chez vous ou le redéposer dans la boîte pour que d'autres en profitent. Merci à Patrick et Daniel !

CAMPAGNE DE DEPISTAGE DE LA COVID 19

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, une campagne de dépistage a été organisée les samedis toute la journée en mai et en juin pour notre commune mais aussi tous les volontaires des communes alentours.



VACCINATION La Mairie a relayé le Centre de vaccination de Dol pour l'inscription à la vaccination des personnes de plus de 75 ans, puis des plus de 70 ans, puis des volontaires qui avaient du mal à prendre contact par internet ou téléphone. Des créneaux étaient réservés pour Trans, un point était fait journalièrement par Jérôme Dolbois, responsable de Dol avec Elisabeth Bourdin.

NOS COMMERCES, NOS SERVICES

N'oublions pas que la vie des commerces de notre commune dépend de ses habitants. Soutenons ceux qui restent et ceux qui s'installent. Nous rappelons que :

- Au **TY COAT**, vous trouverez le bar, le tabac, le journal, le POINT POSTE ...

- A la **Boulangerie LATTAY**,

du pain cuit au feu de bois, des pâtisseries ...

- Tous les jeudis sur le **marché** : des légumes, des fruits, du poisson, des crustacés, de la galette ...

- Le dimanche soir des Pizzas à partir de 18h

- **NOUVEAUTE : LES PANIERS DU RUISSEAU**

Composez de chez vous votre panier BIO de viande, légumes, fruits, crèmerie, épicerie ...

contact@leruisseau.bzh

fles Paniers du Ruisseau,

☎ 06 63 27 74 16

Retrait du panier tous les vendredis à partir de 17h30 au TY COAT



Autant de services qui permettent de se rencontrer, de se croiser, de se connaître.



Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Mairie : 02.99.48.62.29

Mail : mairie-trans-la-foret@wanadoo.fr

Permanences du maire et des adjoints de 10h à 12h :

Lundi : Janine LEJANVRE

Mardi : Paul CREPIN

Mercredi : Elisabeth BOURDIN

Jeudi : Alain BRARD

Vendredi : Adolphe BENOIST

Bruits de nos campagnes : LOI SUR LE PATRIMOINE SENSORIEL DES CAMPAGNES



Chant du coq ou des cigales, odeur du fumier ou du crottin de cheval... Les

litiges portant sur des troubles de voisinage à la campagne se multiplient. Afin de favoriser le vivre en-

semble dans les territoires ruraux, la loi entend promouvoir les sons et les odeurs des campagnes françaises. La loi a été promulguée le 29 janvier 2021. Cette loi part du constat que les maires sont de plus en plus confrontés à des conflits de voisinage.

QUADS : Véhicules motorisés dans les espaces naturels : une circulation réglementée



La pratique des sports motorisés se développe sans cesse. Or, la circulation des véhicules à moteur comme les quads, les 4x4, les motos cause des dommages aux milieux naturels (dégradation des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore. Elle est également source de danger (risques d'accidents) et de nuisances pour d'autres catégories d'utilisateurs (marcheurs, cavaliers, cyclistes) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion).

La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est interdite. En effet, elle n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. Il s'agit, en général, des routes nationales, départementales, communales ou des chemins ruraux. La pratique du hors-piste est donc interdite. La présence sur une carte d'une route ou d'une piste n'implique pas qu'elle soit ouverte à la circulation des véhicules à moteur.

Le maire ou le préfet (en application des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales) peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation. Un propriétaire peut également interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire.

CHIENS errants

Les propriétaires sont responsables légalement de leurs animaux (article 1385 du Code Civil), qu'ils soient sous leur garde ou qu'ils soient égarés ou perdus. Ces dernières semaines, nous constatons la divagation de certains chiens. Une personne a même été mordue. En cas de problème, la responsabilité civile et pénale du propriétaire peut être recherchée. La divagation des animaux est réprimée par une amende de 150 € maximum. Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des animaux sous peine d'une amende de 150 € prévue dans le code pénal.



ASTUCE ! Si vous trouvez un animal égaré. Utilisez l'application pour smartphone **Filalapat**, lancée par l'I-CAD et dédiée aux animaux perdus/trouvés : pour déclarer une disparition et donner accès aux informations de son animal pour les mettre à jour afin qu'il soit toujours identifiable. Prenez contact avec la communauté **Buzz My Pet** pour augmenter les chances de retrouver un animal, grâce à un système d'alerte et de géolocalisation Partagez une annonce sur **Pet Alert**.

LES HAIES : ENTRETIEN et ABAT-

TAGE. Les haies de la commune ont été répertoriées dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Agriculteurs ou particuliers, vous devez consulter ce plan avant de procéder à tout abattage. Une suppression de haies n'est pas inopportune : elle protège la faune et la flore. Le PLU est consultable en Mairie. N'hésitez pas à vous renseigner.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2021

• Opérations budgétaires : exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

La somme de 117 349,32 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

• **Etang de la Petite Abbaye – Défense incendie** Le conseil municipal, après délibération et par 13 voix pour et 2 voix en abstention, approuve la transformation de ce plan d'eau en Défense Incendie communale, pour la sécurité des biens et des personnes sur ce secteur dépourvu de la commune, et demande au propriétaire de déposer un dossier de régularisation au titre de l'urbanisme et de plan d'aménagement environnemental avec mesures compensatoires.

• **Subvention ADMR** Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention de 351.60 € à l'ADMR, antenne de Pleine-Fougères.

CONSEIL DU 16 MARS 2021

• **Examen du compte de gestion du budget principal de la commune** Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune présenté par Mr LE MAGOUROU, percepteur, pour l'année et le compte administratif de la commune présenté par Madame le Maire pour l'année 2020 avec un excédent de **184 847,39 €**.

• **Clôture de régies : régie de médaille** La commune de Trans-la-Forêt disposait d'une régie de recette destinée à la vente de médailles et porte-clés représentant le blason de la commune, inactive depuis 2013. Le conseil municipal décide de la dissoudre et de clôturer la régie de recettes médailles et porte-clés.

• **Clôture de régies : régies de la caisse des écoles** Les deux régies de recettes de la caisse des écoles dont le budget est clôturé depuis 2018 ne sont plus en fonctionnement depuis 2015. Il n'est donc plus nécessaire aujourd'hui de les conserver. Le conseil municipal décide de clôturer les régies de recettes de la caisse des écoles N°13200 et 13201.

• **Renouvellement du contrat de travail d'un emploi à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité.** Le 18 octobre 2013, création du poste d'ad-

joint technique territoriale à temps non complet pour assurer l'entretien des locaux de la salle polyvalente et de la mairie avec temps ANNÉE 2021 - N° 44

de travail hebdomadaire de 6 heures et trente minutes. Le temps de travail en raison du contexte sanitaire empêche l'utilisation normale de la salle polyvalente et en conséquence porte donc le temps de travail hebdomadaire à 5 heures et trente minutes le 30 septembre 2020. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'approuver la proposition de prolongation de ce contrat de travail avec le même horaire pour une durée d'un an soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

• **Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – demande d'aide complémentaire au Département** Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de formuler une nouvelle demande d'aide financière à hauteur de 35 000 € auprès du département pour la dynamisation des centres-bourgs dans le cadre de l'appui aux projets pour le développement de l'offre de logements et l'amélioration de l'accès des services au public.

• **Convention FGDON 35** La fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles d'Ille et Vilaine intervient sur le département depuis de nombreuses années. La convention qui nous lie avec cet organisme est arrivée à son terme en 2020. Poursuite de ce partenariat en acceptant la participation forfaitaire de 125 € annuelle et d'autoriser Madame la maire à signer cette convention pour la période 2021-2024.

• **Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – Avenant N°2 au marché initial Entreprise THEZE Lot 3 Gros œuvre** pour un montant de 2 968,25€ HT.

• **Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – Avenant N°1 au marché initial Entreprise NOEL Lot 5 Couverture** pour un montant de 867.02 € HT.

CONSEIL DU 9 AVRIL 2021

• **Affectation du résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2020**

Affectation	184 645,39€
--------------------	--------------------

Affectation en recettes d'investissement en réserves (dotation complémentaire)

Compte 1068	55 441.81€
--------------------	-------------------

Affectation en recettes du solde d'exécution d'investissement reporté

Comptes 001	124 847,39 €
--------------------	---------------------

Conformément à l'article L2121-18 du CGCT et en raison de la pandémie de COVID-19, les conseils municipaux se sont tenus à huis-clos.



• **Vote des taux d'impositions communaux pour l'année 2021 (Etat 1259)**

Taxe foncière bâti : 37.08 %
(taxe communale 17.18 + taxe départementale 19.90)
Taxe foncière non bâti 48.97 %

• **Vote du budget primitif 2021** Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 comme suit : (Section de fonctionnement : vote par chapitre / section d'investissement : vote par opération)

Fonctionnement	
Dépenses	457 686 € – Recettes 457 686 €
Investissement	
Dépenses	565 174,66 € – Recettes 565 174,66 €
Total général BP 2021	
Dépenses	1 022 860,66 € – Recettes 1 022 860,66 €

• **Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – Avenant n°1 au marché initial Ets PAPAIL Lot 6 Menuiseries extérieures** moins-value de 7 874, 40 € TTC.

• **Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – Avenant n°1 au marché initial Ets Dagorn Lot 8 Cloisons plafonds isolation** moins-value de 5 697,92 € TTC.

• **Demande de subvention à la Région dans le cadre de l'acquisition de matériel pour le service technique : désherbeur thermique** Depuis 2017 la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie. En janvier dernier, le gouvernement est venu renforcer les mesures déjà prises en prenant un arrêté paru au journal officiel qui étend ces interdictions à compter du 1^{er} juillet 2022. Le cimetière est concerné par cette nouvelle mesure. Après étude, il est proposé d'investir dans un désherbeur à air pulsé commercialisé par la société Bernard Motoculture située à Saint-Gilles. **Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire l'acquisition du matériel susnommé pour un montant de 3168 € TTC et autorise Madame Le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Région.**

• **Statuts – Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – Opposition au transfert automatique de la compétence « PLUi » à l'EPCI** Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et de conserver la

maîtrise pleine et entière de cette compétence à l'échelle communale.

• **Délégation pour signature d'un bail commercial avec M. LATTAY au 15 rue Villecarter** L'échéance de la promesse de bail signée devant notaire entre M. LATTAY et Madame Le Maire en date du 3 juin 2020 arrive à son terme. **Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de donner délégation à Madame le maire pour signer le bail commercial du local destiné à accueillir la boulangerie au 15 rue de Villecarter auprès de l'étude de Maître DEVE de Pleine Fougères.**

CONSEIL DU 21 MAI 2021

• **Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – Avenant N°2 au marché initial Entreprise THEZE Lot 2 Terrassement VRD aménagement extérieur** pour un montant de 11 228.25 € HT. Avenant N°3 au marché initial Entreprise THEZE Lot 3 Gros œuvre pour un montant de 2 119.25€ HT. Rénovation d'un bâtiment en centre-bourg avec création d'une cellule commerciale – Avenant N°1 au marché initial Entreprise JANVIER Lot 10 Carrelage pour un montant de 1 848 € HT en moins-value.

• **Création d'un emploi permanent de catégorie C** Création d'un emploi permanent de catégorie C d'adjoint administratif principal territorial à temps complet soit 35 h /semaine. Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou un contractuel appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : missions relevant d'un poste de secrétaire de mairie – services administratifs de la commune. Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2021. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

• **Décision modificative n°1 – Budget principal**

Investissement Recettes	
Article 192 Moins-values sur cessions	+ 1022 €
Article 024 Produits des cessions d'imm.	- 1022 €
Fonctionnement Dépenses	
Article 6761 Différences sur réalisations transférées en investissement	-1022 €
Article 022 Dépenses imprévues	+1000 €
Article 60612 Énergie électricité....	+ 22 €

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité valide ces modifications à apporter au BP 2021.

- **Rétrocession de la voirie centrale de l'allée de la métairie à la commune par le bailleur sociale Emeraude habitation** : Accord de principe.
- **Transfert de compétence à l'EPCI du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités** Avis favorable à la prise de compétence « organisation de la Mobilité » par la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel afin qu'elle puisse devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.
- **Subventions aux associations 2021**

Association ou groupement	Proposition subvention 2021
Amicale Laique	300 €
ACCA TRANS LA FORET	200 €
Club de la Bonne Entente TRANS LA FORET	200 €
Section Anciens Combattants TRANS-LA-FORET	200 €
Théâtre de la Baie	200 €
Comité des fêtes TRANS-LA-FORET	500 €
Comice agricole	593,20 €
Ligue contre le cancer	100 €
Papillons blancs	25 €
Croix d'Or	25 €
Croix Rouge	25 €
Donneurs de sang du canton	150 €
Solidarité entraide	150 €
Restos du cœur	100 €
France Adot	50 €
Secours catholique	150 €
Sclérose en plaque	50 €
Amicale des DDEN Pays Malouin	50 €
Dessine-moi un lion	100 €
TOTAL SUBVENTIONS	3168.20€

Information :

L'entreprise Bouygues Télécom par l'intermédiaire de Phoenix France Install souhaite implanter une antenne relais pour pallier aux zones blanches du territoire dans le cadre du plan « New Deal ».

Une permanence a été proposée en mairie, le lundi 5 juillet de 14h à 16h30 afin de répondre aux questions des habitants.

CONSEIL DU 18 JUIN 2021

• **Contrat d'objectif école - avant-projet sommaire : choix du maître d'œuvre.** L'analyse des offres et les critères de notations constituées d'une note technique (délais, propositions, scénarii) et financière a conduit à placer en première position un des deux candidats soit le cabinet CP GESLAND ET HAMELOT avec une note de 93/100 contre 72,85 pour le cabinet de GWENAEL MASSOT. L'écart de notation résulte principalement du prix qui varie du simple au double avec une prestation d'un montant de 10 275 € HT pour le premier et 21 800 € HT pour le second. Cette variation importante est due aux charges fixes importantes portée par le cabinet Rennais qui est composée de plusieurs architectes mais également d'un bureau d'études de plus de 20 personnes. Les propositions techniques et méthodologiques étant quant à elles similaires. Il est donc proposé au conseil de statuer au choix du maître d'œuvre par l'étude de l'avant-projet sommaire au choix du maître d'œuvre et : **De RETENIR** le cabinet CP GESLAND ET HAMELOT situé au 15, rue du général Leclerc 35370 Argentré du Plessis pour un montant de 10 275 € HT ; **D'AUTORISER** M^{me} Le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération. Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de valider les propositions énoncées.

• **Convention pneu avec la communauté de communes de dol baie du mont Saint-Michel.** La Communauté de communes en date de février 2021 proposE une opération groupée de collecte et de traitement et valorisation des déchets, de traitement des pneus avec une facturation au poids (pesée de la charge avant dépôt avec un tarif de 290€ la tonne) ; Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide : **de VALIDER** les termes de la convention ; **d'AUTORISER** M^{me} le Maire à signer la convention et tout acte permettant la mise en place de cette dernière.





• **Programmes territoire éducatifs ruraux.** Le programme Territoires éducatifs ruraux vise à « renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale. Les projets éligibles à ce programme porteront sur trois axes : la mobilisation d'un réseau local de coopération autour de l'école ; la construction d'un projet cohérent qui permette aux élèves ruraux de gagner en ambition pour leur avenir ; l'amélioration de l'attractivité de l'école rurale et de l'accompagnement des personnels. La Communauté de communes, au titre de sa compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » est compétente en matière de Réussite éducative, et qu'à ce titre, elle est habilitée à contractualiser avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Ille-et-Vilaine afin de mettre en œuvre le dispositif TER sur son territoire en lien étroit avec les communes membres, elles-mêmes compétentes et appelées à signer la convention de partenariat ; Il est proposé au Conseil Municipal : **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention constitutive des TER avec l'ensemble des parties prenantes et formalisant : les objectifs politiques et éducatifs du projet de territoire, le plan d'actions, les indicateurs et le dispositif d'évaluation retenus, les instances de pilotage au niveau local, les engagements réciproques des parties, ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette affaire. Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de valider les propositions énoncées.

• **Convention SDE - effacement de réseaux rue du Mont Saint-Michel** La tranche 2 (1^{ère} partie) a été réalisée en 2019 pour un montant de 33 641,20 € en reste à charge pour la commune. Suite à un changement de convention, la tarification diffère entre celle votée en 2020 basée sur l'étude détaillée en 2018 qui est aujourd'hui caduque et la nouvelle convention transmise en 2021. Pour rappel : en conseil municipal en date du 3 juillet 2020 il avait été proposé de valider l'étude détaillée de la tranche 1 (2^{ème} partie) pour un montant à charge du bénéficiaire de 25 170,40 €. Or l'évolution tarifaire fait état en 2021 d'une prestation d'un montant de 27 660,65 €. Il est donc proposé au conseil municipal de VALIDER la nouvelle tarification pour les travaux indiqués avec une augmentation de 2 490,25 €, et d'AUTORISER M^{me} le Maire à

signer la convention de mandat et le tableau financier joints à la présente délibération. Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de valider les propositions énoncées.

• **Révision des loyers** M^{me} Le maire rappelle que le bail des logements communaux en location est révisable chaque année au 1^{er} juillet. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité DECIDE d'appliquer une augmentation sur l'ensemble des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2021 sur la base d'un pourcentage de + 0.20 % conformément à l'indice de référence des loyers INSEE du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

• **Projet de ventes de chemins ruraux** M^{me} le Maire rappelle le travail de la commission voirie concernant des demandes d'acquisition par des particuliers de chemins ruraux et/ou portions de chemins ruraux ainsi que la régularisation d'emprise de chemins ruraux et/ou de portions de chemins ruraux. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

— Accepte les demandes ci-dessous :

M. Joseph CHARPENTIER pour une portion de chemin rural situé au lieu-dit Ville Pican ;

M. Anthony BONDIGUEL pour une portion de chemin rural situé au lieu-dit La Blaye ;

M. et M^{me} CHICHERIE pour le chemin rural situé au Petit Montviel ;

M. Guillaume ARTUR DE LA VILLARMOIS pour le chemin rural situé au lieu-dit La Planche.

Maintient le prix de vente à 2 € le m² conformément à la délibération du 8 juillet 2016.

Rappelle que l'ensemble des frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par les demandeurs.

Autorise M^{me} le Maire à signer tout document utile à l'affaire visée.

Reporte après réexamen les trois autres demandes de M. Anthony BONDIGUEL.

M^{me} le Maire est chargée d'informer les particuliers des décisions et de lancer la procédure pour la vente de ces biens (établissement des documents d'arpentage, enquête publique et actes notariés).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

LE RPI VIE DE L'ÉCOLE

Les élèves et la Covid19

Année scolaire compliquée qui s'achève ! La pandémie est venue bousculer le rythme de l'école, mais aussi bien sûr celui des parents. L'équipe éducative s'est mobilisée pour assurer au maximum une présence active, entre les fermetures de classe quand un élève ou un enseignant était touché par le virus ou cas contact. Face à cette circulation de la Covid, l'ARS a organisé sur la commune une campagne de dépistage. Souhaitons que l'année prochaine se déroule dans un climat plus serein.



Sortie pêche le 15 juin Une sortie pêche a été organisée avec l'Association de Pêche « La Magentaïse ».

Sortie à Cancale avec AL LARK Nous sommes également allés avec la classe de Juliette (CE2-CM1) à Cancale observer le milieu marin avec l'association Al Lark.



CONSEIL D'ÉCOLE : Prévisions des effectifs à la rentrée 2021-2022 : 107 élèves. Il s'agit d'une estimation au vu des éléments que nous avons actuellement :

Les répartitions seront les suivantes :

Année scolaire 2021-2022							
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1
0	11	15	9	20	14	8	11

PS/MS 11 PS et 15 MS : 26 Stéphanie ROUXEL
GS/CP 9 GS et 11 CP : 20 Alicia MASSON
CP/CE1 9 CP et 14 CE1 : 23 Hugo VERMESSE

TOTAL TRANS : 69

CE2/CM1 8 CE2 et 11 CM1 : 19 Juliette GASSELIN
CM2 19 Morgane JEANNE

TOTAL BROULAN : 38

L'année scolaire prochaine, la classe de CP sera séparée dans 2 classes différentes. Le critère retenu par l'équipe enseignante du RPI est : les enfants nés avant le mois de juin 2015 iront dans la classe d'Hugo VERMESSE (CP/CE1), les autres resteront avec Alicia MASSON dans une classe de GS/CP.

10
/24

ANNÉE 2021 - N° 44

Au vu des effectifs nous n'accueillerons pas d'enfant en TPS en 2021/2022.

Travaux réalisés et demandés École de Trans-la-Forêt

Nouvelle serrure posée sur le portail donnant sur la route. Les arbres de la cour ont été élagués. Un spécialiste de l'isolation phonique est venu à l'école pour nous donner des solutions concernant le préau et la classe de PS. Alicia MASSON a fabriqué par ses propres moyens un rangement/casier pour les chaussures et chaussons des élèves de GS. Le SRPI a prévu une enveloppe de 600€, à la demande de l'équipe enseignante, pour investir dans des jeux de cour (jeu de construction, vélos...). Une demande de devis va être faite auprès de l'entreprise l'Athantor. Le projet est d'occuper les enfants avec des jeux sur le goudron et ainsi pouvoir légitimement les empêcher d'accéder à la pelouse en automne et en hiver.

Travaux et achats demandés et/ou programmés :

Projet d'extension de l'école prévu par le conseil municipal : pour construire une salle de motricité et une nouvelle salle de classe (PS). Une année d'études architecturales a déjà commencé. D'ici 2 ans, le chantier pourra être opérationnel, avec des phases successives permettant à l'école de rester ouverte. Il y aura un comité de pilotage, prévu par le contrat d'objectifs impulsé par le département.

Projet d'école 2021 L'enjeu choisi par l'équipe enseignante s'intitule « la numération concrète ». Le projet sera présenté lors du 3^{ème} conseil d'école.

Questions diverses

— L'équipe enseignante du RPI envisage de remplacer le cahier de liaison par une pochette A5 et utiliser les mails pour communiquer avec les parents d'élèves : prévenir d'une absence, d'un départ en cours de journée, demander un RDV, ce serait plus simple pour tous. Nous ferons un essai dès la prochaine rentrée, et serons à l'écoute des propositions et des remarques des parents.

— Certains enfants se plaignent des menus de la cantine : les mairies recevront 3 prestataires différents fin avril pour relancer une mise en concurrence. Les parents envisagent d'organiser un sondage.

— Les parents demandent à être prévenus AVANT d'être prélevés, parce que les dates des prélèvements ne sont pas fixes et les factures ne sont pas envoyées de manière régulière. La secrétaire du RPI fera remonter cette demande auprès de la trésorerie de Dol, et on invite les parents à contacter de leur côté cette trésorerie.

— Certains enfants de maternelle ont des jeux brutaux, des bagarres, des jets de terre, des tacles : une violence banalisée pour ces enfants, et d'autres subissent sans se plaindre. Les enseignants vont recadrer les récréations.

LA FÊTE DE L'ÉCOLE a eu lieu le 3 JUILLET sous forme restreinte en présence des familles uniquement.

Classe d'Alicia : 10h
Classe de Stéphanie : 11h
Classe d'Hugo : 12h

LA BOULANGERIE : Les travaux

Chantier au long cours, qui a subi du retard à cause de la crise sanitaire, voici un aperçu des travaux exécutés depuis le début de l'année.

Les artisans se sont affairés pour terminer les travaux dans les meilleurs délais.



En janvier, les couvreurs de l'entreprise NOEL.



L'entreprise FMF est venue monter le four à bois malgré le froid et la neige.

LA BOULANGERIE : Les travaux



Isolation thermique et pose du placoplâtre en mars.



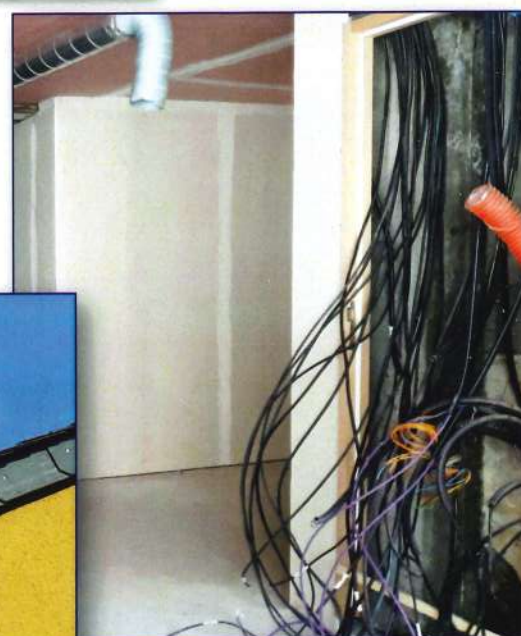
Carrelage et faïence dans le labo en avril.



Toutes les semaines : visite de chantier avec l'architecte Mr Hamelot, le boulanger Nicolas Lattay, les artisans, M^{me} Le Maire et Paul Crépin chargé du suivi des travaux



En mai, Nicolas allume le four pour la première chauffe.



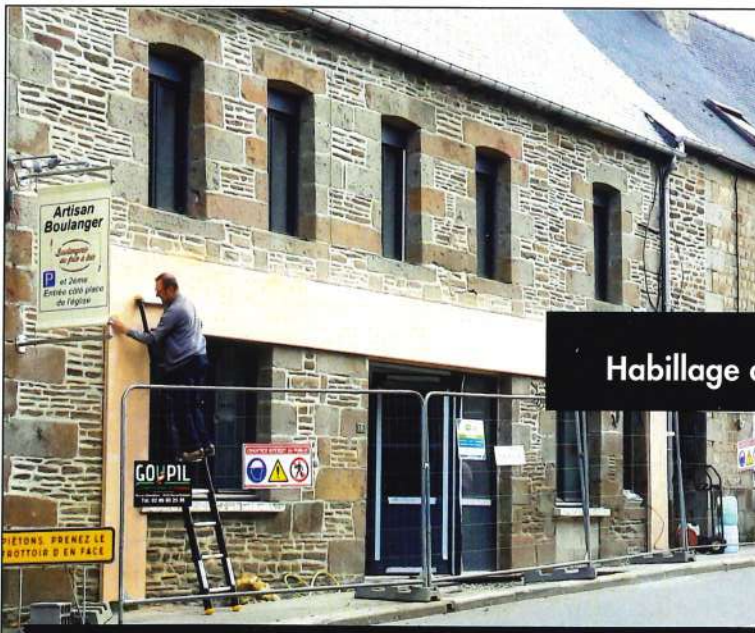
Les électriciens aussi sont passés par là !



Aménagement de l'entrée de la boulangerie côté place de l'église



Pose d'une enseigne



Habillage de la façade

Les meubles arrivent, les artisans s'affairent pour que tout soit prêt pour l'ouverture





Un grand merci à Paul Crépin, adjoint chargé des bâtiments qui a suivi de près ce chantier

Pose de la pancarte.

Petit entretien avec nos boulangers : Nicolas Lattay et Jennifer Lemonnier

TI : Bonjour, nous aimerions mieux vous connaître. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Nicolas : J'ai commencé à 15 ans en apprentissage par un CAP pâtisserie à Meillac, puis un CAP boulangerie à Dol, et j'ai fait une formation complémentaire en pâtisserie-chocolaterie-confiserie-glacerie à Rothéneuf. Pendant 2 ans, j'ai préparé un BTM à Rothéneuf et Cancale. J'ai travaillé ensuite à la boulangerie de la Cathédrale à St Malo. En 2018, à 24 ans, j'ai créé mon entreprise et vendu mon pain sur les marchés jusqu'en 2020. Cette année-là, je me suis fixé sur le Mont Dol avec une remorque aménagée sur la place de la salle des fêtes de cette commune.

Jennifer : J'ai une formation de vendeuse, d'abord en multi-spécialités, puis je me suis spécialisée en boulangerie. C'est comme ça que j'ai rencontré Nicolas. Nous avons deux enfants, Tyliann et Maïna.

TI : Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous installer à Trans ?

Jennifer : Nous avons souvent traversé Trans pour aller en forêt de Villecartier. Quand nous avons entendu parler du projet de la mairie, nous nous sommes dit que c'était une opportunité à saisir.

Nicolas : Dès le départ, être associé au projet, à l'élaboration des plans m'a permis d'avoir un fournil fonctionnel, adapté à mes besoins et à mes habitudes de travail. C'est vraiment une chance. L'association professionnel/architecte/mairie a bien fonctionné pour faire aboutir le commerce.

TI : Quels produits allez-vous proposer ? Quels services ?

Nicolas : Je fabrique des pains variés (blancs, céréales, complets ...) au levain, avec de la farine issue de la nouvelle agriculture ou de la



farine Bio écrasée à la meule de pierre. Nous voulons les producteurs locaux : ainsi les œufs viennent de la Bassière à Cherrueix, le lait et la crèmerie de Villeprêtre à Pleine-Fougères. Thés et cafés sont Bio : l'Atelier des Comptoirs, torréfacteur à Dol, nous fournit.

Jennifer : Nous proposons tous les jours de la semaine des viennoiseries, des pâtisseries. Un petit rayon est réservé à l'épicerie de dépannage (lait, café, conserves, sucre, riz, pâtes, chips ...)

TI : Quels sont vos souhaits ?

Nicolas : Que ça fonctionne ! Nous sommes déjà très contents de l'accueil des habitants de la commune, mais aussi de nos voisins des alentours. Je recherche un pâtissier pour alléger ma charge de travail car pour le moment, c'est non-stop ! Et heureusement !

Jennifer : Une vendeuse vient m'aider.

TI : Un dernier mot ?

Nicolas : Nous avons aussi le projet d'une terrasse dans la petite cour arrière côté place, mais sommes encore en phase de rodage. La période des vacances commence, nous espérons que les touristes, les gens qui traversent le bourg pour aller vers la côte, seront tentés par nos produits.

TI : Merci pour cette rencontre. Nous souhaitons la réussite de votre projet. Nous espérons que les habitants de Trans et des communes alentour vous feront bon accueil, que les gens de passage noteront dans leur itinéraire de faire une pause à Trans avant d'aller sur la côte !

BONNE CHANCE !

ALLÉE DE LA MÉTAIRIE : fin des travaux



La cour intérieure aménagée



Entrée côté rue du Mont Saint Michel

Commencés en 2019 par **Emeraude Habitation**, les travaux de l'ancienne ferme GASLAIN se sont achevés en début d'année. Huit logements ont été créés. Cinq logements adaptés, c'est-à-dire aux normes PMR, pouvant accueillir des personnes handicapées ou vieillissantes, sont situés le long de la désormais nommée « Allée de la Métairie » et 3 autres, 2 dans l'ancienne maison dont la façade en pierre a été conservée et une construction neuve, destinés aux familles.



Aménagement pièce de vie

Les premiers occupants sont arrivés courant février et tous les locaux sont désormais occupés. Interrogés, 2 locataires des logements adaptés se disent satisfaits de leur logement. Ils apprécient surtout le plain-pied, et les différents aménagements.

L'allée, piétonne, est bordée d'un côté par les petits espaces privatifs des logements, et de l'autre par un espace vert, sur lequel un kiosque est mis à la disposition de tous. L'allée piétonne traversante part de la rue du Mont Saint Michel et s'ouvre directement sur la place de l'église, elle contribue à rendre notre centre bourg vivant et attractif.



Les 3 logements famille

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réouverture des Sites Touristiques



Maison du Terroir
et de la Gastronomie
à Cherrueix

Maison des Polders à
Roz s/Couesnon



Maison des Marais
à Sougéal

La Chapelle Ste Anne



Le télégraphe
de Chappe

La Maison du Sabot
à Trans La Forêt



EXPOSITION :

«Les pieds dans le bocage» Natif de Trans, **André Mauxion** a prouvé son amour du territoire par une riche palette de photos (paysage, faune et flore ...). Exposition itinérante en hommage au photographe André Mauxion visible sur plusieurs sites : la Maison de la Baie, la Maison du Tertre, la Maison des Produits du Terroir et de la Gastronomie, la Maison des Polders, la Maison du Marais, le Télégraphe et à Trans la Forêt.



16
/24

ANNÉE 2021 - N° 44

Tourisme Échappées Baie : Partez à la découverte des richesses de notre territoire



Le nouvel « Echappées Baie » vient de sortir ! Les Échappées baie sont des randonnées guidées qui permettent la découverte des bocages, des polders ou des centres bourgs. Une manière ludique d'apprendre l'histoire, les savoir-faire locaux, la faune et la flore. Les thèmes des prochaines sorties ont été révélés. Découvrez le programme sur notre site internet : ccdol-baiemsm.bzh. Rendez-vous le vendredi 2 juillet pour la première visite de la saison estivale. Pour vous faire patienter, nous vous proposons de venir découvrir les sorties Nature au marais de Sougéal du mercredi au dimanche à 15h pendant toute la saison !

NOUVEAUTE 2021 : LES VIKINGS A TRANS, LA GRANDE BATAILLE !

Revivez à travers une balade, l'histoire de la bataille qui repoussa ces hommes venus du nord et marqua le début du duché de Bretagne. Place de l'église, 14h30, les **16/07 et 10/09**

Logo: Pays de Dol, Baie du Mont-St-Michel, Communauté de Communes

Instagram: [espacesjeunesdolmtstmichel](https://www.instagram.com/espacesjeunesdolmtstmichel)

ESPACES JEUNES

11-17 ANS

DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE
DU MONT-ST-MICHEL

PROGRAMMATION
ÉTÉ 2021

JEUNESSE

Collecte des déchets – Nouveaux calendriers et modification en cas de jours férié

Les calendriers de ramassage des ordures ménagères, de déchets sélectifs sont en ligne.

Comment s'organise la collecte lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine ? Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine le rattrapage des



collectes se fait par effet domino. C'est-à-dire que les poubelles sont à déposer le lendemain du jour de collecte habituel, jusqu'au samedi

(les tournées du vendredi se décalant au samedi). Par exemple, pour le lundi de Pâques, les tournées du lundi passent au mardi, celles du mardi au mercredi, et ainsi de suite jusqu'au samedi.

Et la semaine d'après ? La semaine d'après, les collectes reprennent aux jours habituels. Pour plus d'informations vous pouvez joindre le service au 02 99 48 53 53

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1 J Thierry	1 D Alphonse	1 M Gilles
2 V Martinien	2 L Julien Eymard	2 J Ingrid
3 S Thomas	3 M Lydie	3 V Grégoire 35
4 D Florent	4 M Jean-Marie Vianney	4 S Rosalie
5 L Antoine	5 J Abel 31	5 D Raïssa
6 M Mariette	6 V Transfiguration	6 L Bertrand
7 M Raoul	7 S Gaëtan	7 M Reine
8 J Thibault 27	8 D Dominique	8 M Nativité de N.-D.
9 V Amandine	9 L Amour	9 J Alain 36
10 S Ulrich	10 M Laurent	10 V Inès
11 D Benoît	11 M Claire	11 S Adelphe
12 L Olivier	12 J Clarisse 32	12 D Apollinaire
13 M Henri / Joël	13 V Hippolyte	13 L Aimé
14 M Fête Nationale	14 S Evrard	14 M Croix Glorieuse
15 J Donald 28	15 D Assomption	15 M Roland
16 V N.-D. du Mt-Carmel	16 L Arnel	16 J Édith 37
17 S Charlotte	17 M Hyacinthe	17 V Renaud
18 D Frédéric	18 M Hélène	18 S Nadège
19 L Arsène	19 J Jean Eudes 33	19 D Émilie
20 M Marina	20 V Bernard	20 L Davy
21 M Victor	21 S Christophe	21 M Matthieu
22 J Marie-Madeleine 29	22 D Fabrice	22 M Maurice
23 V Brigitte	23 L Rose de Lima	23 J Constant 38
24 S Christine	24 M Barthélémy	24 V Thèse
25 D Jacques le Majeur	25 M Louis	25 S Hermann
26 L Anne / Joachim	26 J Natacha 34	26 D Côme / Damien
27 M Nathalie	27 V Monique	27 L Vincent de Paul
28 M Samson	28 S Augustin	28 M Venceslas
29 J Marthe 30	29 D Sabine	29 M Michel / Gabriel 39
30 V Juliette	30 L Fiacre	30 J Jérôme
31 S Ignace de Loyola	31 M Aristide	

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V Thérèse de l'E.-J.	1 L Toussaint	1 M Florence
2 S Léger	2 M Défunts	2 J Viviane 48
3 D Gérard	3 M Hubert	3 V François-Xavier
4 L François d'Assise	4 J Charles 44	4 S Barbara
5 M Fleur	5 V Sylvie	5 D Gérald
6 M Bruno	6 S Léonard	6 L Nicolas
7 J Serge 40	7 D Karine	7 M Ambroise 49
8 V Pélagie	8 L Geoffroy	8 M Imm. Conception
9 S Denis	9 M Théodore	9 J Pierre Fourier
10 D Ghislain	10 M Léon	10 V Romaric
11 L Firmin	11 J Armistice 1918 45	11 S Daniel
12 M Wilfried	12 V Christian	12 D Corentin
13 M Géraud	13 S Brice	13 L Lucie
14 J Juste 41	14 D Sidoine	14 M Odile 50
15 V Thérèse d'Avila	15 L Albert	15 M Ninon
16 S Edwige	16 M Marguerite	16 J Alice
17 D Baudouin	17 M Élisabeth	17 V Gaël
18 L Luc	18 J Aude 46	18 S Gatiën
19 M René	19 V Tanguy	19 D Urbain
20 M Adeline	20 S Edmond	20 L Théophile
21 V Céline 42	21 D Prés de la Vierge Marie	21 M Pierre Canisius 51
22 J Élodie	22 L Cécile	22 M Françoise-Xavière
23 S Jean de Capistran	23 M Clément	23 J Armand
24 D Florentin	24 M Flora	24 V Adèle
25 L Crépin	25 J Catherine 47	25 S Noël
26 M Dimitri	26 V Delphine	26 D Étienne
27 M Emeline	27 S Séverin	27 L Jean Apôtre
28 J Jude / Simon 43	28 D Jacques de la M.	28 M Innocents 52
29 V Narcisse	29 L Saturnin	29 M David
30 S Bienvenue	30 M André	30 J Roger
31 D Quentin		31 V Sylvestre

Une vision, un avenir partagé, un projet pour notre territoire !

La Conférence des maires du 5 mai dernier a marqué le lancement de la réflexion relative à l'élaboration du projet de territoire, qui a vocation à définir le cadre d'intervention des politiques publiques locales de ces 10 prochaines années. En vue de l'accompagner dans cette démarche, la Communauté de communes a retenu le Cabinet d'études STRATEAL, dont le chef de projet est Monsieur Marc BREANT. Cet accompagnement qui interviendra jusqu'à la fin de l'année 2021 s'articulera autour de 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic territorial
- Phase 2 : Stratégie concertée de développement et de positionnement du territoire
- Phase 3 : Programme d'actions partagé de développement et de positionnement du territoire

**Vous pouvez retirer un questionnaire à la Mairie.
N'hésitez pas à donner votre avis !
Vous avez la parole !**



**UN PROJET
POUR NOTRE TERRITOIRE**

DONNEZ VOTRE AVIS
21 JUIN > 16 JUILLET

RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE
www.ccdol-baiemsm.bzh

version papier disponible
à la Communauté de communes
ou en mairies

Retrouvez-nous sur notre page Facebook

Médiathèque de PLEINE-FOUGERES

A partir du 26 juin, la médiathèque accueille une exposition de peinture de Jacqueline PERON et Martine RAUX. Elle est ouverte :

mardi	10h-14h
mercredi	10h-18h30
vendredi	14h-18h30
samedi	10h-17h



Le prêt des livres, magazines, CD est gratuit pour les habitants de la communauté de commune.

Vigilance Prospection



18
/24

ANNÉE 2021 - N° 44

*Depuis quelques jours nous avons une recrudescence de vols par ruse au préjudice des personnes âgées par des démarcheurs pour le nettoyage des façades, les dératisations etc ..
Demandez une carte professionnelle, téléphonez à la Gendarmerie.
Soignez attentifs à vos voisins, surtout les plus anciens.*

Agir ensemble pour le bon état des eaux

SYNDICAT INTERCOMMUNAL : LE SAGE

Gestion de l'eau et des inondations : Donnez votre avis


PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-
VAL DE LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Donnez votre avis sur

L'eau

DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021
les inondations
et le milieu marin

Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations. L'eau fait partie de notre quotidien : santé, loisirs, économie... Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, lacs, littoraux...) sans pour autant devenir un problème lors des inondations, il nous faut gérer cette ressource

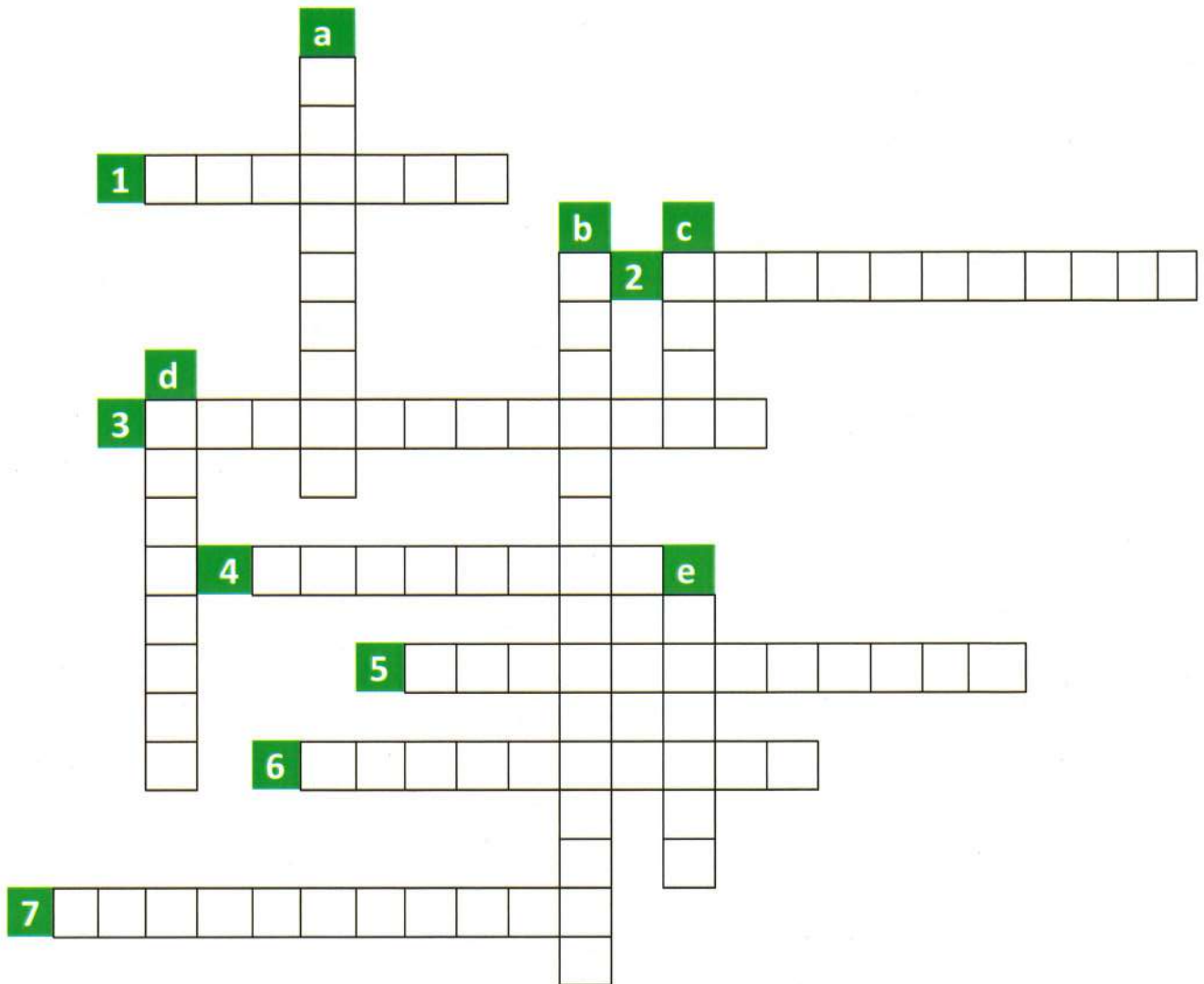
de façon durable et équilibrée. Pour y répondre, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)* tracent sur notre bassin les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation. Pour consulter les projets de Sdage et de PGRI et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur questionnaires papier également disponibles dans votre mairie.

Le bassin Loire-Bretagne



JOUONS

avec les noms des **rues** de Trans !!!



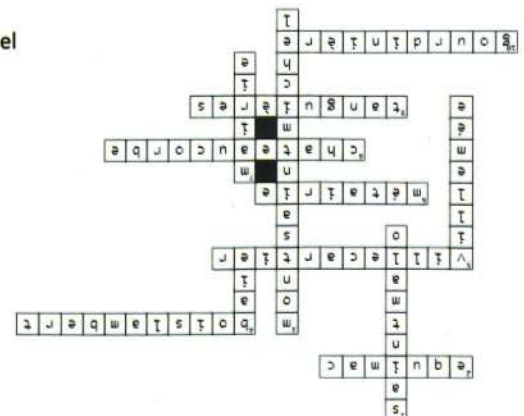
HORIZONTAL :

1. La Justice du seigneur
2. Espace arboré du nom de son propriétaire
3. Forêt toute proche
4. Propriété foncière exploitée selon un contrat
5. Bâtisse seigneuriale peuplée de corbeaux
6. Espace sableux, calcaire et vaseux que l'on trouve dans la Baie du Mont St Michel
7. En référence à une arme rudimentaire qui assomme

VERTICAL :

- a. Cité corsaire
- b. « Taupinière » Normande merveilleuse
- c. Petit fruit rouge
- d. Agglomération évoquant un bassin de salage de harengs
- e. Maison communale

Solution



UNE PAGE D'HISTOIRE avec Thomas LEVEZIEL

La population de Trans au Second Moyen Âge



Extrait du folio IX^{XXVII} verso de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, enquête de recensement de décembre 1428 à Trans - Leveziel, 2021.

Tout au long du Moyen Âge, la vie rurale s'inscrit dans une dimension fiscale où les habitants d'une paroisse doivent s'acquitter de divers impôts et redevances. En Bretagne, une partie de ces règles est définie dans la *Très Ancienne Coutume* du duché. Ce texte aurait été rédigé au début du XIV^e siècle, sous le règne de Jean II de Bretagne ; il permet de définir les rapports entre les Hommes, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques, nobles ou non-nobles.

Dès le XIV^e siècle, le fouage apparaît et se généralise sur l'ensemble du duché. Cet impôt est une redevance monétaire perçue sur les différents feux d'une paroisse. En d'autres termes, chaque lieu d'habitation est soumis à cet impôt. Celui-ci est levé annuellement et contribue à assurer le bon fonctionnement de l'administration du duché de Bretagne.

Le fouage n'a pas une valeur fixe puisque son assiette fiscale est calculée, par l'intermédiaire d'enquête de recensement, en fonction du nombre de feux au sein d'une paroisse, du nombre de contribuables ainsi que du nombre d'exempts. L'exemption est très variée et il convient d'y distinguer les différents groupes sociaux en bénéficiant. Premièrement, il existe un privilège d'exemption pour la noblesse et le clergé. Les personnes vivant noblement peuvent être exemptes en justifiant, par exemple, de leur exemption au moyen de lettre d'affranchissement de fouage ; c'est d'ailleurs le cas d'un habitant de Trans nommé Jean Rogier en 1425. Enfin les personnes ne pouvant s'acquitter de cet impôt, qu'elles soient pauvres ou mendiantes, sont classées dans cette exemption.

Sous le règne du duc Jean V de Bretagne, la réformation des feux du duché est demandée à la suite de l'ordonnance du 9 janvier 1426. Cette réformation va faire l'objet de nombreuses enquêtes de recensement dans l'ensemble des paroisses du duché. Ces enquêtes sont compilées dans la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, aujourd'hui conservée aux Archives Départementales de Loire-Atlantique. Ce document est d'un grand intérêt historique puisqu'il permet, entre autre, de suivre l'évolution démographique pour chaque paroisse bretonne. Il convient également de

préciser que ce document mentionne des feux fiscaux où un feu fiscal est égal à trois feux réels (soit 3 habitations de 3 à 5 occupants).

Retranscription de l'enquête de décembre 1428 à Trans: Traan ou souloit anciennement avoir LV feuz, enquisse par Jehan Radouillet et Jehan Legendre et selon ladite enqueste y a II nobles, IX povres et XXXIII contribuans. Ramenez par mandement de provision jucques a deux ans a XII feuz.

Approche démographique de la population de Trans entre le XIV^e et le XV^e siècle : L'enquête des commissaires Jean Radouillet et Jean Legendre permet de mettre en évidence l'existence ancienne de 55 feux fiscaux à Trans, soit un total de 165 lieux d'habitations. La bonne connaissance de la *Réformation générale des feux* permet d'affirmer que ce nombre s'appuie sur des enquêtes plus anciennes, datées de la fin du XIV^e siècle. D'une part, ce nombre permet de supposer que la paroisse comptait une moyenne 600 à 650 habitants. D'autre part, l'enquête révèle que les feux fiscaux ont été ramenés au nombre de 12, par provisions pour une durée de 2 ans. Le feu fiscal conserve toujours un lien entre la base d'imposition et la densité de population ; l'abaissement du nombre de feu fiscal induit donc de profonds bouleversements démographiques. En effet, ces 12 feux définissent 36 habitations en 1428 ; soit une moyenne de 140 à 150 habitants.

Ce dépeuplement soudain de la paroisse peut être appuyé par un document contemporain de la *Réformation générale*, en se penchant sur la documentation administrative et fiscale de l'église cathédrale de Rennes, dont dépendait l'église paroissiale de Trans. En 1415, à Rennes, a été rédigé le *Livre des usages* de la cathédrale de Rennes et la page dédiée à Trans offre un précieux témoignage de cette baisse démographique puisque la paroisse est dénommée sous la forme *Traan la dolent*. Le suffixe *dolent* nous renvoie au latin *dolere*, la douleur. Ce second document médiéval permet donc de poser l'hypothèse d'un événement tragique survenu à Trans entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle ayant un impact direct sur son peuplement, d'une part, et sur la perception de la paroisse à l'échelle de l'évêché de Rennes, d'autre part. Les sources médiévales sont trop

maigres pour affiner cette hypothèse. S'agit-il d'une épidémie, d'une famine ou d'événements liés à des faits militaires ? Ce dépeuplement, bien qu'il est eu un retentissement considérable sur la population de Trans, est généralisé sur l'ensemble du duché de Bretagne puisqu'il est possible de constater une diminution de la population de 25% minimum entre 1395 et 1426. L'est du duché, et notamment les zones frontalières avec la Normandie, a été beaucoup plus touché. Ces zones frontalières ont subi, plus ou moins directement, les événements liés, entre autre, à la Guerre de Cent Ans.

Nous l'avons vu précédemment, le nombre de feu fiscal a été abaissé pour une période de deux ans. L'absence d'enquête postérieure à celle de 1428 met en évidence le caractère inchangé de ce nombre tout au long du XV^e et XVI^e siècle. Le maintien de ces provisions permet un certain enrichissement de la paroisse, au fur et à mesure de son accroissement démographique, tout en montrant l'une des faiblesses de l'administration ducale. Il est tout à fait aisé d'imaginer le caractère chronophage de telle enquête.

Afin de connaître l'évolution démographique de la paroisse, pour la fin du Second Moyen Âge, il est nécessaire d'étudier la documentation relative aux différentes seigneuries situées sur l'emprise de la commune de Trans. Cette étude, que nous aborderons dans un futur article, permet de connaître la répartition de la population en région de bocage où les hameaux sont, bien souvent, concurrents du bourg tant en termes de peuplement que de poids économiques.

L'apport de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne* permet de réécrire un chapitre de l'histoire du peuplement en Bretagne et, plus localement, au sein de la paroisse de Trans. Il permet également de mettre en évidence la richesse de l'administration ducale sous le règne de Jean V de Bretagne. Ce document, parfaitement conservé, constitue l'un des fonds les plus complets, sur l'étude du peuplement et du monde rural à l'échelle nationale.

LA VIE des associations communales

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le dépôt de la gerbe a eu lieu en présence des anciens combattants et des citoyens de la Paix.



COMITÉ DES FÊTES : Bruno VASSEUR, nouveau président



Le 16 janvier, le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale. Après 10 ans de présidence, Yves-Marie Bourdin a souhaité laisser sa place « pour relancer la dynamique du Comité, plombée par la Covid ». C'est Bruno Vasseur qui a accepté ce poste. Christelle Nicole reste la trésorière. Marie-Paule Bouvier devient secrétaire. Sous la houlette créatrice de *Elise Hervé*, des petites mains se sont activées pour proposer une décoration de Pâques sur les



pelouses de l'église « pour apporter un peu de baume au cœur à tout le monde et surtout aux enfants ».

Le Comité des Fêtes prévoit de reprendre ses animations (vide-greniers, tournoi de belote le 9 octobre, repas barbecue le 11 septembre, repas terroir le 28 novembre, Trans à la Bougie ...) dès que les conditions sanitaires le permettront.

22
/24

ANNÉE 2021 - N° 44

CLUB DE LA BONNE ENTENTE, Changement du Bureau



Le Club de la Bonne Entente a renouvelé son Bureau :

- Président : Joël LUME
- Trésorière : Marie-Paule BOUVIER
- Secrétaire : Marie Thérèse BOURDIN

Le Bureau du Club a distribué une part de galette des rois à tous ses adhérents au début de l'année. Un petit geste pour maintenir le lien entre les membres du Club qui se voient privés de leur réunion mensuelle depuis un an. Quel succès pour le repas à emporter organisé par le Club : 250 parts de couscous ou de paëlla ont été commandées !



LA MAGENTAISE

Les pêcheurs étaient nombreux autour du plan d'eau de la Magentaise en ce dimanche 13 juin, pour tenter d'attraper les truites lâchées la veille. Grillades, galettes-saucisses ont attiré les gourmands !





OLFACTOTHERAPIE : avec Chantal Maigne 06 83 10 16 56

L'olfactothérapie est une méthode psycho-émotionnelle qui utilise les odeurs, la vibration de certaines huiles essentielles pour aider chacun à trouver et pacifier les nœuds du passé qui encombrant son présent (consciemment ou inconsciemment). Agit sur tout problème, mal être, stress, burn out, colères, peurs, culpabilité, dépendances (tabac, alcool, nourriture...), deuil non fait (de personne ou de situation), douleurs physiques tenaces non expliquées cliniquement... ou tout simplement bien-être. L'olfactothérapie ne se substitue pas à un diagnostic ou traitement médical. C'est un outil complémentaire. Venez découvrir l'olfactothérapie à travers des conférences-atelier d'1h30 (sur réservation, participation : 3 €). 16/07 à 19h, 17/07 à 10h30, 02/09 à 20h30, 04/09 à 10h30, 06/09 à 19h, 08/09 à 15h, 20/09 à 15h, 21/09 à 20h30.



YOGA avec Mathilde

Une pause douceur avec Mathilde, professeur de Hatha Yoga diplômée. C'est au détour d'un tapis à l'âge de 12 ans que Mathilde fait ses premiers pas sur cette voie du yoga. Aujourd'hui à 31 ans cela fait partie intégrante de sa vie.



Pourquoi le yoga ? C'est un outil pour se faire du bien, pour gérer ses émotions, pour harmoniser son corps, pour respirer la vie. Avec joie, convictions et bienveillance, Mathilde vous propose depuis 3 ans des séances de yoga collective tous niveaux sur la commune de Trans-la-forêt dont elle est originaire. N'hésitez pas à la contacter pour plus de renseignements au 0640718276, par mail : mamate35@gmail.com, PageFacebook : <https://www.facebook.com/yogaianayogaiana/>

AMICALE DES DONNEURS DE SANG de Pleine Fougères

VACCINATION CONTRE LA COVID-19
ET DON DE SANG



Après le vaccin, je n'ai
pas besoin d'attendre
pour donner mon sang.



Avant de venir en collecte, faites le test en ligne pour savoir si vous pouvez donner et prenez rendez-vous.



Partagez votre pouvoir,
donnez votre sang!

Notre collecte d'été aura lieu le mardi 10 août de 15h à 18h30, toujours sur RDV.

Un appel au don est lancé par le centre de transfusion en raison des réserves trop basses (85 000 poches au lieu de 120 000). Tout don est possible entre 18 ans et jusqu'à 70 ans révolus et un poids minimum de 50 kg, apporter sa carte d'identité.

Si vaccination Covid, il est possible de donner sans aucun délai. Si on a eu des signes de maladies, 14 jours sont nécessaires après disparition des symptômes. Sur le site de l'EFS, des réponses à toutes vos questions sont disponibles, Prise de RDV, allez sur le site mon-rdv.dondesang.efs.sante.fr rubrique « monrendez-vous ».

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre ce rendez-vous, n'hésitez pas à contacter un membre de l'amicale ou le responsable au 0662425436.

A noter que la prise de rdv n'est possible qu'environ 10 jours avant la collecte.

Prochaines collectes :

- Pleine Fougères 10 août et 26 octobre
- Dol de Bretagne 7 août, 21 octobre et 24 décembre
- Pontorson : 13 août, 8 octobre et 10 décembre

Quelques clichés depuis janvier ...

Merci à Didier Noël pour ces deux vues aériennes prises de son hélicoptère ...

